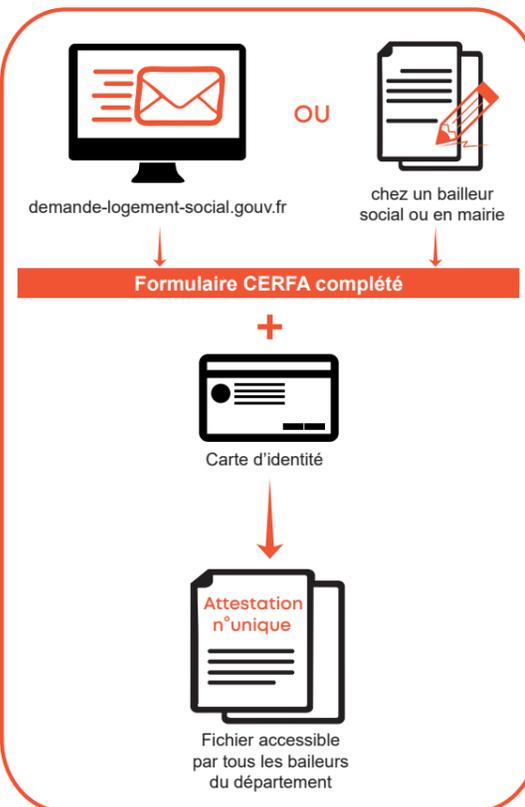
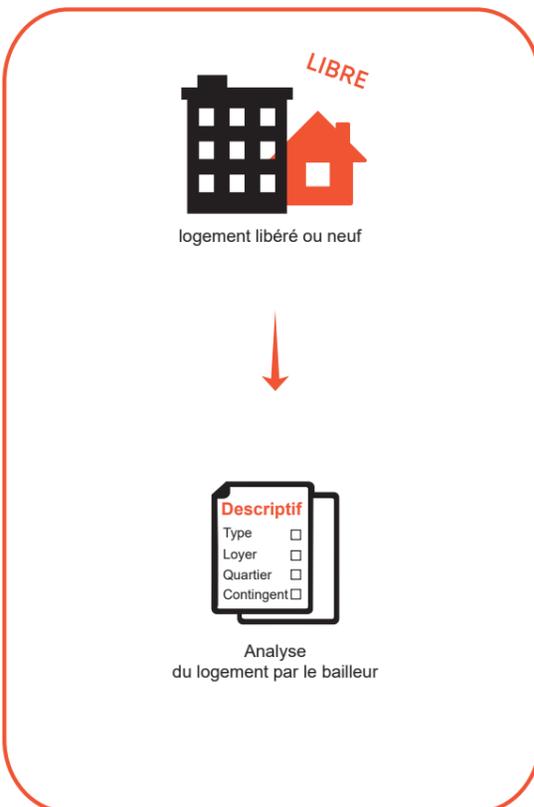


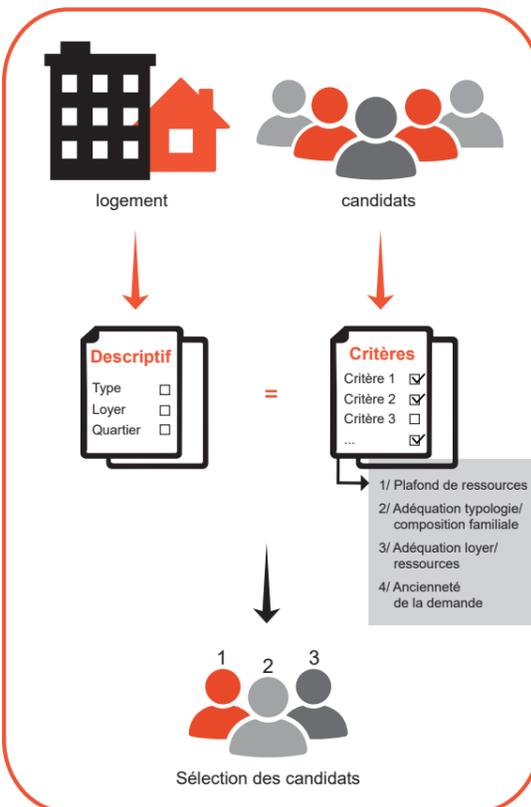
1 Dépôt de la demande de logement



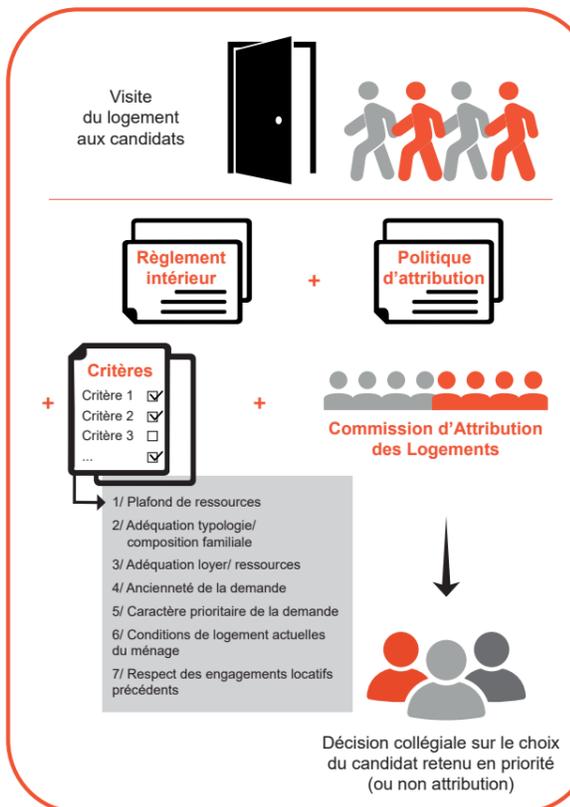
2 Un logement se libère



3 Le bailleur pré-sélectionne des candidats



4 Proposition de logement Passage en commission des candidats



5 Attribution du logement



1 Deux possibilités s'offrent à vous :

Simple et rapide ! Remplissez le formulaire de chez vous, inutile de vous déplacer ; tous les bailleurs de l'Eure ont accès à ce fichier pour traiter l'ensemble des demandes.

- En ligne, sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr

- Le dossier papier : disponible auprès des bailleurs, des mairies ou en téléchargement sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149

Documents nécessaires :

Seule votre carte d'identité (ou titre de séjour) est obligatoire lors de l'enregistrement de votre demande.



13 824 demandes de logement en cours

2

La recherche de candidat commence par l'**analyse du logement concerné** : localisation, typologie, étage, loyer et charges, services et équipements à proximité (commerces, ...), autres caractéristiques (ascenseur...).

La politique d'attribution de MonLogement27 s'inscrit dans le cadre réglementaire et **s'organise autour de 4 axes** :

- Favoriser l'accès au logement des ménages prioritaires,
- Favoriser la mixité sociale : les logements disponibles sont attribués en veillant à préserver la mixité sociale des villes et des quartiers
- Favoriser le parcours résidentiel des locataires de logements sociaux : MonLogement27 favorise le parcours résidentiel de ses locataires. Une attention particulière est portée aux demandes en raison d'un loyer trop élevé ou pour une problématique de santé ou de handicap.
- Favoriser l'accueil des publics spécifiques : prendre en compte le handicap, le vieillissement,....

3

À partir de l'analyse du logement, MonLogement27 **étudie les demandes compatibles, en fonction de critères-clés**, non hiérarchisés :

- le degré de priorité de la demande
- la bonne cohérence entre la demande et l'offre de logement (*nombre de personnes et taille du logement*)
- l'ancienneté de la demande de logement
- la politique d'attribution

Après cette présélection, **MonLogement27 sélectionne des candidats**.

D'autres informations vous seront également demandées sur le formulaire :

- Composition et situation de votre ménage (enfants, adultes, concubins, pacsés, mariés...)
- Type de logement demandé
- Motif de la demande (ex : naissance, divorce, mutation professionnelle...)
- Localisation souhaitée
- Ressources financières (avis d'imposition N-2, ...)
- Demandes particulières (liées à des raisons de santé par exemple).



2 120 logements attribués par an par MonLogement27

4

Si vous êtes parmi les candidats retenus, MonLogement27 vous contacte pour s'assurer que le logement correspond bien à vos attentes et vous propose une visite lorsque celle-ci est possible. **Attention !** le fait d'être contacté ou de visiter un logement ne garantit pas qu'il vous sera attribué.

Le fonctionnement de la Commission d'Attribution des Logements est régi par un règlement intérieur et une politique d'attribution. (=> en savoir plus : www.monlogement27.fr)

Ensuite, si vous avez indiqué être intéressé et si votre dossier est complet, votre demande sera présentée en commission, avec d'autres candidats.

Selon les priorités* fixées dans la politique d'attribution, la commission étudie la situation des dossiers et propose un classement.

***Les priorités sont définies dans l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. :**

Pour consulter la liste complète, cliquez sur l'image ci-dessous :



5

Si le premier candidat refuse le logement, celui-ci est proposé au candidat suivant et ainsi de suite jusqu'à ce que le logement soit accepté.

Si vous n'avez pas obtenu de logement, votre dossier reste actif et votre demande est toujours prise en compte pour une future opportunité. Vous pourrez donc être de nouveau recontacté.

Pour connaître la composition de la Commission d'attribution des logements : www.monlogement27.fr